2017

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

2017

MODÈLE 1
IMPRIME DE DECLARATION DE DESTRUCTION A TIR pour le PIGEON RAMIER

☐ **de la clôture de la chasse (saison 2016-2017) au 31 mars 2017**

PÉTITIONNAIRE : Je soussigné (e)

NOM-PRENOM :	
ADRESSE :	
TÉLÉPHONE :	
PROFESSION :	

agissant en qualité de ; (cocher la case)
☐ Propriétaire, Fermier ☐ Titulaire du droit de destruction,
☐ Délégué du propriétaire (fournir une copie de la délégation),

déclare, après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral relatif aux modalités de destruction à tir des nuisibles, **la mise en place d'opération** de destruction à tir du PIGEON RAMIER.
Je certifie que cette action ne donne lieu à aucune forme de rémunération.

J'ai notamment pris note que le tir ne peut s'effectuer :
- qu'à poste fixe matérialisé de la main de l'homme, installé dans les cultures ensemencées
- de 1 heure avant le lever du soleil, jusqu'à 1 heure après son coucher.

LIEUX DE DESTRUCTION :

COMMUNE :	
LIEUX-DITS :	
PARCELLES SECTIONS ET NUMÉROS:	
SURFACES :	

TIREURS ASSOCIES AUX OPERATIONS DE DESTRUCTION

NOM-PRENOM	N° de Permis et validation	ADRESSE

A .....le.....
Signature

Déclaration à adresser à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, 100 Av Winston Churchill 62022 ARRAS CEDEX CS 10007, SEAD/ERB